

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Connectez-vous au téléservice Orientation ou renseignez la fiche de dialogue remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos choix définitifs d'orientation par le téléservice Orientation ou la fiche de dialogue. En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au téléservice Affectation après la 3^e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le téléservice Affectation ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

Service en ligne

Les étapes de la demande d'orientation

Nous entrons dans la dernière phase d'orientation, les choix définitifs qui seront examinés lors des conseils de classe du troisième trimestre.

Cette partie présente le déroulement de la saisie des choix définitifs et des réponses aux questions que vous pourriez avoir lors de cette phase définitive de la procédure d'orientation.

Premier point d'attention :

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, la réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Second point d'attention : Connexion en ligne Orientation

- Le service en ligne est accessible via le **portail Scolarité Services**:

[https:// www.teleservices.education.gouv.fr](https://www.teleservices.education.gouv.fr)

pour les parents d'élèves de niveau 3e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du conseil de classe
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

The screenshot shows the EduConnect website interface. At the top left is the logo of the **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**. To its right is the **ÉduConnect** logo with the tagline "Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements".

The main content area is divided into two columns. The left column is titled "Le compte EduConnect peut donner accès :" and lists three bullet points: "aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;", "à l'espace numérique de travail (ENT) ;", and "au livret scolaire." The right column is titled "Je sélectionne mon profil" and contains two buttons: "Représentant légal" (highlighted with a yellow border) and "Élève".

At the bottom, there is a footer with the same ministry logo and tagline. To the right, it states "Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements" and lists several website URLs: education.gouv.fr, service-public.fr, legifrance.gouv.fr, and franceconnect.gouv.fr. Below this, there are links for "Besoin d'aide?", "Accessibilité : non conforme", "Mentions légales", "Mentions informatives", and "v1.81". At the very bottom, it says "© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse".

Connexion avec un compte EduConnect ou FranceConnect

ÉduConnect ← Changer de profil

Représentant légal

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe Mot de passe oublié? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect? ↗

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :

Mes services 👤

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Message de l'établissement

Bienvenue sur Scolarité services.

Après la connexion, il faut choisir Orientation parmi les services proposés à gauche de l'écran

Une question, besoin d'aide ? Assistance 🗨️

Saisie des choix définitifs

La saisie des choix est possible après avoir accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe.

Tant que le représentant légal n'a pas accusé réception, l'écran correspondant s'affiche à la connexion avant toute possibilité de saisie des choix définitifs

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) .

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer et suit le même déroulement que la saisie des intentions d'orientation.

Formulation des choix définitifs

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) .

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix de voie d'orientation ;
- il peut saisir jusqu'à 3 choix de voie d'orientation (2de générale et technologique ou 2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être validés afin d'être pris en compte ;

En choisissant la 2de professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1re année de CAP la spécialité

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

A la fin de la saisie des vœux, un récapitulatif est affiché, il est possible de les modifier.

The screenshot displays the 'Choix définitifs' (Final Choices) interface. On the left, a navigation menu includes 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', 'Affectation', and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Troisième trimestre DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)'. A grey information box states: 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this, three ranked choices are listed:

- Rang 1**: 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STIR. Includes a yellow callout: 'Les choix peuvent être modifiés'.
- Rang 2**: 2^{de} professionnelle. Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique. Statut : apprenti, scolaire. Includes a yellow callout: 'Les choix peuvent être supprimés'.
- Rang 3**: 1^{re} année de CAP. Spécialité : Aéronautique ou boulanger. Statut : apprenti, scolaire.

At the bottom, there are 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons.

Un récapitulatif et un message s'affichent après la validation des choix :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix saisis à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.



Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation. Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix définitifs.

Modification des choix

Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications.

Le bouton « Modifier les choix » permet d'activer la modification. Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés en cliquant sur les icônes correspondantes. La

saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante

Propositions du conseil de classe et réponses des familles

La réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le lendemain de la saisie des propositions du conseil de classe, le représentant légal peut les consulter et donner sa réponse.

Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :



The screenshot shows a user interface titled 'Mes services' with a navigation menu on the left containing: Actualités, Bourse de lycée, Orientation, Affectation, and Fiche de renseignements. The main content area displays four stages of the process:

- Phase provisoire**: Intentions, Courant 2^e trimestre
- Phase provisoire**: Avis provisoires, Après le conseil de classe du 2^e trimestre
- Phase définitive**: Choix définitifs, Courant 3^e trimestre
- Phase définitive**: Propositions, Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Below these stages, a text box states: 'Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :'

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

A prominent blue button at the bottom reads: 'Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe'.

TELESERVICE AFFECTATION APRES LA TROISIEME

Le service en ligne est accessible via le [portail Scolarité Services](#) pour les parents d'élèves de niveau 3^e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Il leur permet:

- de consulter les offres de formation accessibles après la classe de 3^e et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations, les établissements et les procédures d'admission (à partir de début avril)
- de saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d'étude (de mi-mai à fin mai)
- de consulter les résultats à leurs demandes (fin juin - début juillet)

Je vous invite à regarder la vidéo dont le lien se trouve ci-dessous

<https://www.youtube.com/watch?v=p1Emkr3Erio>